



Syndicat Autonome des Techniciens de l'Aviation Civile

DAC/SO - BP 70 116 - 33 704 Mérignac Cedex

Bureau National ■ Tél : 05 57 92 84 90 ■ Fax : 05 57 92 84 91

Secrétaire Général ■ Tél : 03 88 59 63 68 ■ Fax : 03 88 59 64 20



www.satac.fr

Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile

DGAC
50, rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15

Strasbourg, le 22 octobre 2008.

Objet : Respect des engagements protocolaires

N/Réf : SAT/SG 08-031

Monsieur le Directeur Général,

Au cours des négociations du protocole DGAC, signé le 20 novembre 2006 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGAC, mais aussi par le Ministre en charge de l'Aviation Civile et le Directeur Général de l'Aviation Civile, les syndicats, après de très longues et difficiles discussions, ont concédé à l'Administration la fermeture des centres de loisirs de la DGAC à certaines conditions.

Encore très récemment, lors du Comité de Suivi du Protocole du 13 octobre 2008, la question de l'utilisation du produit de la vente (et il nous avait été exposé que c'est pour pouvoir utiliser les crédits dans ce but que ces cessions étaient « phasées ») a été évoquée et il nous a été confirmé que ces sommes seraient utilisées pour la réhabilitation et la mise aux normes du centre du Bataillet.

A la lecture du journal « LE MESSAGER » du jeudi 16 octobre (extrait joint en PJ), il semble qu'il soit envisagé de céder les 4,8 hectares de terrains, situés au bord du lac Léman et sur lesquels se trouve la colonie d'Amphion-les-bains, au Conservatoire du littoral ... à titre gratuit !!!

Nous n'imaginons pas que ceci puisse se faire sans que la DGAC soit informée, voire actrice.

Nous sommes très choqués du peu de considération accordée aux engagements pris dans le protocole DGAC et par l'absence totale de réel dialogue social.

Nous osons espérer que, *a minima*, une compensation financière est prévue par un autre biais, à hauteur au moins équivalente au 1M€ estimé pour ce centre, afin de tenir les engagements pris vis-à-vis du centre du Bataillet qui ne pourrait plus, faute de crédits, être mis aux normes ni réhabilité.

Vous pouvez imaginer les dégâts occasionnés, par de tels agissements, à la confiance qui doit constituer la base même de toute négociation constructive !

Nous vous demandons de bien vouloir nous apporter des éclaircissements sur cette situation que nous découvrons par hasard, sur vos projets relativement à l'action sociale en général et d'apporter un démenti concernant cette cession gratuite sans compensation par ailleurs, qui constituerait un véritable hold-up pour les personnels de la DGAC et leur famille.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour le Bureau National
Le Secrétaire Général
Alain BELLARD**

COPIE : Secrétariat d'Etat chargé des transports

Diffusion générale tous TSEEAC + mise en ligne sur le site www.satac.eu